

LA MINERVE.

VOL. II.]

MONTREAL, JEUDI SOIR, 31 JUILLET, 1828.

[NO. 49.]

IMPRIMEE ET PUBLIEE

PAR

LUDGER DUVERNAY

No. 5, Rue St. Jean-Baptiste.

CONDITIONS.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie, et payable à DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre.

AVIS.

MADAME GIBSON, No. 1, grande rue du fauxbourg St. Laurent, informe respectueusement les Dames de Montréal et des environs qu'elle vient de recevoir par la barque *Kamaskia*, de Londres, son assortiment de Marchandises de Modes et Habillements du printemps, consistant en Chapeaux de Soie, de Leghorn et de Paille, Coiffes, Turbans Rubans, Gants, Corsets, Fleurs artificielles, Gros-de-Naples, Dentelle de Fil, et une variété d'articles de goût, qui seront ouverts et exposés en vente LUNDI prochain, le 30 du courant, à DIX heures du Matin.—26 Juin, 1828.—j.

Drap d'Angleterre de la première Qualité.

N. G. FILGIANO, prend la liberté d'informer ses amis et Messrs. de la campagne, qu'il a reçu son assortiment du printemps, consistant en une quantité de DRAPS d'Angleterre, Casimires, Etouffes à Vestes, &c. &c.

Les ordres que l'on voudra bien lui adresser, seront exécutés d'après les dernières modes de Londres et de Philadelphie.

Il reçoit régulièrement tous les trois mois des informations sur les modes d'Europe.

N. G. Filgiano, }
Montreal, 21 Juin, 1828. }

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général ainsi que Messieurs les Curés et Marguilliers qu'on trouvera à leurs magasins à l'avenir un Assortiment complet et très bien choisi de

Vins, Brandy, Gin, Rum, &c. &c.

de la meilleure qualité, et des EPICERIES de toutes les espèces dont l'énumération serait trop longue à faire.

DEPLUS—les Soussignés se flattent d'avoir pour messieurs les marchands de la ville et de la campagne un aussi bon Assortiment de MARCHANDISES SECHES qu'il soit possible de trouver dans une même maison et à des termes aussi modérés.

On trouvera aussi chez les Soussignés plus de deux cents lots de QUINCAILLERIE très bien assortis.

C. S. RODIER & Co.

Rue St. Paul, No. 117, presque vis à vis }
l'église de l'hôpital.—14 Juin, 1828—j }

Assortiment étendu de Marchandises Sèches.

LES Soussignés prennent la liberté de prévenir leurs pratiques de la Ville et de la Campagne généralement, qu'ils sont après débiter un Assortiment Complet et de Choix de Marchandises communes et d'Articles de Goût et de Modes, qui ont été choisis par des personnes très versées dans le commerce du pays. Ils se les sont procurés aux termes les plus favorables, et ils les vendront à bas prix pour de l'argent comptant ou avec un crédit approuvé.

SCOTT, MONTGOMERIE & Co.

Montréal 7 Juin, 1828 —j

Nouveau Salon de Confiseur

No. 33 Rue Notre Dame, (la porte voisine de Messrs. Gibb & Co.)
BAPTISTE JACOMELLI informe respectueusement ses amis et le public qu'il a dissout la société, et a entièrement cessé d'être intéressé dans l'établissement No. 192, Rue St. Paul, et qu'à l'avenir il conduira les affaires pour son propre compte seulement, à la Maison dans la Rue Notre Dame, en devant occupée par Mr. F. Dorino. Il se flatte que par sa longue expérience dans cette ligne, et par les soins qu'il se donnera pour plaire, il sera en état de donner une satisfaction générale, à ceux qui voudront bien le favoriser de leur support. Son SALON et la BARRE seront toujours fournis des VINS et LIQUEURS, de la meilleure qualité,—de GLACES, de GÂTEAUX, et de PATISSERIES de toutes les sortes, &c. &c.
Montréal, 10 Mai, 1828—j.

Le Steam-Boat Richelieu.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a éprouvé de la part du public pour la liberté d'informer ses amis et le public en général que le STEAM-BOAT RICHELIEU naviguera régulièrement pendant toute la saison entre Québec et Montréal, et que Monsieur A. CAMERON, de La Prairie, en est maintenant le Capitaine. Ce vaisseau si bien connu par ses excellentes accommodations pour les passagers, a été réparé entièrement à neuf dans le cours de l'hiver; ce qui joint à d'autres améliorations déjà faites auparavant, fait que ce Steam-Boat ne cède à aucun autre de la rivière pour la propreté l'élégance et la célérité. Les Messieurs du Clergé, recevront à bord tous les égards et les attentions dus à leur état.

Le Richelieu s'arrêtera régulièrement à Sorel et aux Trois-Rivières, et lorsqu'il y aura des passagers ou du fret pour St. Sulpice, Berthier ou Batiscan, il sera envoyé une chaloupe à terre pour les débarquer ou les recevoir; et afin que ses voyages puissent se faire avec régularité, il a été pris des arrangements pour n'être pas obligé de remonter jusqu'à Chambly, comme dans les saisons précédentes.

AUGUSTUS KUPER.

Montréal, 2 Juin, 1828. —j

VARIÉTÉS.

POESIE.

COUPLETS servant de Préface au Recueil de Mr. De BERANGER.

Allez, enfans, nés sous un autre règne ;
Sous celui-ci, quittez le coin du feu,
Adieu ! partez, bien que pour vous je craigne
Certains gens qui pardonnent trop peu.
Ou n'a crié : L'occasion est bonne,
Tous les partis rapprochent leurs drapeaux.
Allez, enfans ; mais n'éveillez personne :
Mon médecin m'ordonne le repos.

Pour vos aînés que de pas et d'alarmes !
J'ai vu Thémis m'ôter mon plus doux bien ;
Car, en prison, le sommeil est sans charmes :
Près du malheur on ne dort jamais bien.
J'entends encore le verrou qui résonne,
Et dans ma main fait trembler mes pipeaux.
Allez, enfans ; mais n'éveillez personne :
Mon médecin m'ordonne le repos.

Vous passerez près d'une roche pleine
D'abeilles, non ; mais de guêpes, je crois.
Ne soufflez mot ; retenez votre haleine.
Tremblez, enfans, vous qui jurez parfois !
Le dard caché, qu'à ces guêpes l'on donne,
A fait périr des bergers, des troupeaux !!
Allez, enfans ; mais n'éveillez personne :
Mon médecin m'ordonne le repos.

Petits Poucets de la littérature,
S'il vient un Ogre, évitez bien sa dent ;
Ou, s'il s'endort, dérobez sa chaussure :
De s'en servir on peut juger prudent.
Non : Qu'ai-je dit ? Ah ! la peur déraisonne,
Tous les partis rapprochent leurs drapeaux ;
Allez, enfans ; mais n'éveillez personne :
Mon médecin m'ordonne le repos.

AVENTURES DU CAPT. JOHN SMITH.

[CONCLUSION.]

Au milieu de ses malheurs il se présenta une occasion de s'échapper, mais sous des circonstances qui, pour une personne d'un moindre génie, n'aurait servi qu'à en augmenter le poids. Son emploi était de battre du bled, à la distance d'une lieue de la résidence du bacha, qui le visitait tous les jours, mais qui le traitait avec une extrême sévérité, et qui souvent dans des accès de colère, l'accablait de coups. C'était à ce dernier traitement que l'esprit indigent de Smith ne pouvait aisément se soumettre—attendant une occasion favorable, il saisit le moment d'une visite du tyran et comme ses serviteurs taient absents, il l'étendit sur la poissière d'un coup de l'instrument avec lequel il battait.

Alors il emplit un sac plein de bled, et montant le cheval du bacha, il se livra à la fortune. Dirigeant sa course à travers les déserts, il parcourut des routes escarpées, s'étant caché pendant plusieurs jours, il parvint enfin à s'échapper. En seize jours il arriva à Exapolis sur la rivière Dor, et y ayant trouvé une garnison Russe, le Commandant le traita avec bonté et lui donna des lettres de recommandation à tous les autres Commandans de ce pays.

Il parcourut ensuite une partie de la Russie, la Pologne et enfin rejoignit ses amis en Transylvanie. A Leipzig il jouit du plaisir de rencontrer son Colonel le Comte Meldrick et Sigismond prince de Transylvanie, qui lui fit don de quinze cent ducats. Sa fortune étant un peu réparée, le mit en état de voyager dans l'Allemagne, la France et l'Espagne, et ayant visité le royaume de Morock, il retourna encore une fois en Angleterre.

Telle est en peu de mots la vie de cet intéressant aventurier, jusqu'à son arrivée dans son pays natal. A cette époque les hommes les plus distingués de l'Angleterre s'occupaient de l'établissement de l'Amérique. La vie de Smith, jointe à sa passion pour les entreprises difficiles et dangereuses, l'avaient préparé à s'embarquer avec zèle pour un projet aussi nouveau et aussi sublime que d'aller parcourir les déserts d'un continent nouvellement découvert.

Il fut aussitôt attaché à l'expédition, sur le point de faire voile, et fut appointé un des magistrats qu'on envoya alors dans la colonie. Avant d'y être arrivé, ses collègues en office, jaloux de son influence, l'arrêtaient sur l'accusation absurde qu'il complotait d'assassiner le Conseil, d'usurper le Gouvernement et de se faire Roi de la Virginie. Il fut donc rigoureusement emprisonné tout le reste du voyage.

A leur arrivée dans le pays, il fut élargi, mais il ne put obtenir son procès, quoique, sur le ton de la conscience la plus intègre, il l'eût demandé très souvent. La colonie encore dans son enfance fut bientôt enveloppée dans l'embarras et le danger : et quoique Smith

eut été calomnié et son honneur profondément blessé, cependant il n'était pas d'un caractère à rester oisif ; dans le temps qu'on avait besoin de ses services.

Son cœur d'aignant la vengeance, il offrit son assistance, et par ses talents, son expérience, et son zèle infatigable, il porta les plus puissans secours à la nouvelle Colonie.

Continuant toujours d'affirmer son innocence et de demander son procès, le temps arriva enfin où ses ennemis ne purent trouver aucun prétexte pour le retarder, après un simple exposé de sa cause, il fut honorablement acquitté des accusations que l'on portait contre lui, et prit son siège dans le Conseil.

Les affaires de la colonie étant devenues plus tranquilles, l'esprit créatif de Smith lui suggéra d'examiner les pays voisins. Dans une tentative pour s'assurer de la source de la rivière de Chickahoming, il monta dans une barque aussi loin qu'il put surmonter le courant. Mais comme il avait dessein d'aller plus avant, il laissa la barque sous la garde de l'équipage, lui enjoignant strictement de ne pas la laisser sous quelque prétexte que ce fût, prit avec lui deux Anglais et deux Indiens et se mit en route. Mais il ne fut pas plutôt hors de vue, que l'équipage ennuyé d'être retenu, se rembarqua et descendant le courant, aborda dans un endroit où était en embuscade un corps d'Indiens qui s'en rendirent les maîtres.

Par le moyen des gens de l'équipage, ils découvrirent la route de Smith et envoyèrent aussitôt un parti pour le prendre. En l'apercevant, ils firent feu, tuèrent les deux Anglais, et le blessèrent lui-même. Conservant toute sa présence d'esprit, il saisit de sa main gauche son guide indien, comme un bouclier qu'il opposait aux flèches des ennemis, tandis qu'avec son mousquet il abattit trois des plus proches assaillans.

Il continua de cette manière à retraiter ver son canot pendant que les sauvages frappés d'admiration de son courage, le suivaient avec respect. Comme il portait toute son attention sur ses poursuivans, il eut le malheur de tomber dans un marécage si bourbeux qu'il enfonça trop avant pour se retirer lui-même, ce fut ce qui l'obligea de se rendre.

Toujours fertile en expédients pour éviter une mort certaine, il présenta une boussole d'ivoire au chef, dont toute l'attention fut arrêtée par les vibrations de l'aiguille. Prenant avantage de l'impression qu'il avait causée, partie par signes, partie par paroles, il excita d'avant-garde leur surprise en leur apprenant ses pouvoirs particuliers.

Cependant leur surprise parut bientôt s'apaiser, et ils retournèrent toute leur attention sur le prisonnier. Il fut à l'instant lié, attaché à un arbre, et déjà les Sauvages dirigeoient leurs flèches sur sa poitrine ; lorsque le Chef élevant la boussole, ils mirent bas les armes et le menèrent en triomphe à leurs Roi Powhatan.

Powhatan et son Conseil le condamnèrent à mort, comme une personne dont le courage et le génie étoient particulièrement dangereux aux Indiens. En conséquence les préparations étant faites, et le temps arrivé, Smith étoit trainé à l'exécution. Sa tête étoit placée sur une pierre, et Powhatan, qui avoit réclamé l'honneur d'être lui-même le bourreau, avoit saisi la massue fatale. Les Sauvages dans un morne silence environnoient le lieu du supplice et la main gigantesque de Powhatan avoit déjà levé la cognée pour porter le dernier coup, lorsque, à son grand étonnement, la jeune et belle Pocahontas, sa fille, jetant un cri de terreur, s'élança du milieu de la foule et se jeta sur le corps de Smith. Au même instant, elle fixe tendrement son père, dont l'étonnement à surmonté la fureur, et par toute l'éloquence muette du plus profond chagrin, elle demande avec instance la vie de cet étranger.

Le reste de la scène fut honorable à Powhatan.—La massue que tenoit élevée le chef, lui tombe des mains, la pitié paternelle a trouvé place dans son cœur et son œil qu'enflammoit la colère, a perdu toute sa fureur. Il regarde à l'entour de lui comme pour ramasser son courage, et on peut être pour trouver dans la pitié des Spectateurs, une excuse à sa foiblesse.—Tous les sauvages monroient la même compassion et paraissoient se joindre à cette prière, que les pleurs de l'aimable Pocahontas faisoient comprendre, mais qu'elle n'osa encore prononcer : " Mon père, accordez la vie à ce prisonnier." Powhatan releva sa fille et le prisonnier encore à peine assuré de la vie.

Peu de temps après Powhatan congédia Smith avec les plus grandes assurances d'amitié, et le matin suivant, accompagné d'une garde de douze hommes, il arriva en pleine santé à James-Town après une captivité de sept semaines.

En 1609, certaines circonstances ayant interrompu

Les bonnes dispositions de Powhatan envers la Colonie, il trama son entière destruction. Son dessein étoit de l'attaquer par surprise et de l'abattre d'un seul coup.

Dans une nuit noire et orageuse, l'héroïque Pocahontas se rendit seule à James-Town, et découvrit les noirs projets de son père : La Colonie se mit en garde et par là évita sa ruine.

Il est peut être intéressant d'ajouter que quelque temps après Pocahontas fut mariée à un Gentilhomme Anglais, du nom de Rolfe, avec lequel elle visita l'Angleterre. Elle embrassa la Religion Chrétienne et fut baptisée sous le nom de Rebecca. Elle laissa un fils, qui eut plusieurs filles dont les descendants héritèrent de ses biens en Virginie, et font nombre parmi les plus respectables familles de cette état.

MARINE MILITAIRE ANGLAISE.

Nous empruntons au dernier ouvrage par M. César Moreau vice-consul de France à Londres, l'état suivant qui montre les progrès extraordinaires de la marine militaire anglaise, depuis 1652 jusqu'au 1er janvier 1827.

Nombre et nature des vaisseaux anglais, depuis 1652 jusqu'en 1827.

années	NOMBRE DE CANONS.								sloops.	T ot.
	100 à 130	80 à 98	74 à 78	60 à 64	50 à 58	38 à 46	20 à 36			
1652	1	1	7	1	11	11	33	44	102	
1676	4	8	11	12	10	23	14	59	143	
1688	5	7	31	10	10	35	11	60	179	
1701	6	30	27	13	4	40	44	87	256	
1714	7	29	26	19	50	24	42	50	247	
1727	7	29	24	18	46	24	29	45	233	
1744	6	30	26	31	35	30	40	104	302	
1756	5	20	48	36	33	28	45	134	320	
1760	5	20	43	59	28	32	83	142	412	
1765	5	18	56	57	21	12	82	157	407	
1770	3	17	61	54	10	9	70	141	367	
1775	4	20	64	43	12	7	79	105	340	
1780	4	21	67	51	20	24	86	174	490	
1785	5	26	72	46	17	48	91	95	471	
1790	6	26	72	42	17	45	89	181	478	
1795	9	29	78	40	20	71	91	155	510	
1800	11	30	97	45	24	97	91	352	757	
1805	12	25	105	39	21	106	85	414	807	
1810	13	34	160	36	18	158	88	533	1043	
1815	17	26	149	22	20	160	65	425	834	
1820	28	22	98	10	13	119	62	260	613	
1827	26	23	81	12	23	117	127	187	606	

DES DERNIERS JOURNAUX FRANÇAIS.

Mélanges.

Le Capitaine Châtillon de la *Jeune-Emma*, rapporte qu'en passant sur le banc de Terre-Neuve, il a rencontré dans l'espace de quatre jours, onze bancs de glace dont la plupart étaient si élevés que leur sommet se perdait dans les nuages sans que l'œil pût en saisir la forme et en apprécier la hauteur. Celui dont il s'est vu le plus rapproché lui a paru rester à cinq lieues, et le froid qu'on éprouvait encore à cette distance était si vif, que cette impression aurait suffi pour avertir l'équipage de la présence de ces glaces dont l'aspect du reste, était si brillant, que la nuit n'effaçait qu'à peine à un aussi grand éloignement, l'effet que la réfraction des rayons de la lumière produisait sur ces masses congelées.

—Une lettre de Mahon, du 7 mai, mentionne ce qui suit : « Un violent incendie s'est manifesté à Palma, ville épiscopale de l'île de Majorque, dans la nuit du 29 avril. Le plus beau et le plus opulent quartier de la ville alla devenir la proie des flammes, poussées dans ce moment par un vent assez fort, lorsque M. Lenormand-Kergist, suivi de l'équipage de la frégate la *Constance*, est venu se jeter au milieu de l'incendie, que les efforts de tous ces braves marins sont parvenus à éteindre. Tous les habitants présents à cette scène, n'ont pu contenir leur admiration, en voyant cet intrépide équipage sauter dans les flammes et en sortir comme par magie après les avoir étouffées : des applaudissemens unanimes se sont alors fait entendre. Le lendemain de l'incendie, le capitaine-général José de Aroz, gouverneur des îles Baléares, a adressé au commandant Kergist les félicitations les plus méritées au nom de toute la population des îles : « Recevez, lui a-t-il écrit, au nom du corps municipal et au mien, pour vous et vos héroïques officiers et matelots, la reconnaissance éternelle qu'on peut offrir à l'acte d'humanité le plus digne. Le Roi, mon maître, sera instruit par moi d'une conduite magnanime qui mérite toute son attention. »

En lisant un fait aussi honorable pour nos marins, on se rappellera sans doute que récemment encore le capitaine Dubotet, de la frégate la *Jeanne-d'Arc*, a donné à la Havane la preuve du même dévouement dans une circonstance semblable.

—Le nouveau roman de Sir Walter Scott, la *Jolie Fille de Perth*, ou le *Jour de Saint-Valentin*, a paru aujourd'hui. Tour à tour tragique et plaisant, peignant avec la même vérité les mœurs de la cour et celles des classes inférieures, multipliant les personnages et les incidents sans affaiblir l'intérêt, Walter Scott a tracé dans la *Jolie Fille de Perth* le tableau complet de l'Ecosse au XIVe siècle. Quelques critiques de détail pourroient

bien lui être adressées, mais cet ouvrage nous paroit être digne de marcher de pair avec les plus heureuses conceptions de l'auteur d'*Ivanhoë* et des *Puritains*.

Il n'est aucune des productions de Sir Walter Scott qui n'ait eu le privilège de faire sensation dans le public, sur une simple annonce ; mais celle-ci est heureusement au nombre de celles qui auroient pu se passer de la recommandation du nom populaire du romancier. Peut-être aussi n'y a-t-il encore que Walter Scott lui-même qui soit aujourd'hui capable de produire un ouvrage digne de soutenir le parallèle avec *Ivanhoë* ; avec *Kenilworth*, *Quentin Durward*, etc. etc. La *Jolie Fille de Perth* est un roman qui nous transporte dans un des comtés les plus pittoresques de l'Ecosse, et au milieu d'une des époques les plus remarquables du moyen-âge. Qui ne reconnoitroit la main du peintre dans ce tableau vivant du XIVe siècle ? C'est ce qu'un de nos plus éloquens professeurs (M. Villemain) proclamait hautement dans une de ses leçons récentes, à propos de cette Marie Stuart, dont les malheurs nous ont fait pleurer, grâce à Walter Scott, comme à des infortunes d'hier : « Le roman de l'Abbé est plus vrai que l'histoire. »

C'est l'historien de Marie Stuart qu'on retrouve avec toute la fraîcheur de son talent, dans la « *Jolie Fille de Perth*, » où nous voyons paroître un des ancêtres de cette reine, le bon vieux roi Robert III, au milieu de sa famille divisée, de ses grands vassaux toujours menaçans, de son peuple que l'oppression rend lui-même hostile. Non seulement cette composition est dans son ensemble du plus haut intérêt ; mais il y a dans les détails une science historique avec une poésie de couleurs et de sentimens qui prouvent encore, après tant de chefs d'œuvre, que Sir Walter Scott réunit au plus degré, dans ses fictions, le triple mérite d'antiquaire, d'historien et de poète ; au 140e volume de ses ouvrages, le fécond auteur de la *Fille de Perth* est encore lui-même le premier de romanciers, l'Homère de l'Ecosse.

—Toulon, 24 mai.—Nous apprenons, d'une manière positive, que M. l'amiral Collet doit retourner incessamment à Toulon, pour y rétablir sa santé qui a beaucoup souffert depuis un an qu'il commande les forces navales qui n'ont pas discontinué de bloquer Alger ; on nous assure que l'amiral Grivel est désigné pour le remplacer ; la frégate la *Marie-Thérèse* est partie ce matin, les uns prétendent qu'elle ira d'abord à Mahon, ensuite à Alger, et les autres assurent qu'elle est destinée pour croiser devant Tunis. Quoiqu'il en soit, cette frégate fera toujours partie de la division d'Alger ; ce qui est loin de confirmer l'espoir que nous avions conçu de voir bientôt terminer notre querelle avec le Dey. On vient de nous dire que la frégate la *Magicienne* doit partir pour Alger, et que la *Cylèle* doit entrer dans l'arsenal, pour y être réparée.

—On parle, d'après des lettres de Rome, de dix Carbonari qui auroient été exécutés à Forli, par les ordres du Pape. On n'explique pas encore quelle raison assez puissante a pu motiver une exécution aussi prompte et aussi terrible.

—Son Altesse Eminentissime Monseigneur le Prince de Croÿ, archevêque de Rouen, a fait avant-hier, dans l'église métropolitaine, une nombreuse ordination composée de 41 prêtres, 19 diacres, 19 sous-diacres, 16 minorés et 34 tonsurés.

Dans ce nombre il y a un prêtre, un diacre et deux sous-diacres qui ne sont pas de ce diocèse.

—La compagnie des Pompiers d'Honfleur a assisté hier premier dimanche du mois, à la grande messe. On a remarqué la tenue des citoyens qui font partie de ce corps si utile et si négligé dans plusieurs villes du département.

—Un crime affreux vient d'être commis à Tarrasteix, petite commune de ce département. Quatre femmes étrangères, deux mères et deux filles, habitoient deux chaumières isolées du reste du village. D'une réputation plus que suspecte, elles avoient été le sujet de divers propos, elles avoient appris qu'une journalière s'étoit principalement complu à les répéter, et elles résolurent de se venger. Sous prétexte de donner du travail à cette malheureuse, ces femmes l'attirèrent dans une de leurs chaumières. Là une scène terrible ne tarda pas à se passer ; elles se précipitèrent sur leur ennemie, la terrassèrent et l'accablèrent de mauvais traitemens ; le sang commençoit à couler, et la victime pousoit des cris ; l'une de ces femmes, que ces cris et la vue du sang exaspèrent, se saisit d'une hache et frappe la malheureuse journalière à corps redoublés, même long-temps après que cette dernière eût rendu le dernier soupir. Alors seulement la fureur de ces furies, commença à s'apaiser ; elle se saisit du cadavre le traînèrent dans un bois voisin où elles ne prirent pas seulement la précaution de l'enfouir, et crurent follement que tout étoit terminé pour elles du moment qu'elles avoient consommé leur vengeance et qu'il seroit impossible de les découvrir. Mais la disparition de l'infortunée journalière ne pouvoit qu'éveiller les soupçons de tous ceux qui la connoissoient dans la commune de Tarrasteix. Des recherches furent faites, et on trouva son cadavre horriblement mutilé dans l'endroit où il avoit été déposé. Des traces sanglantes conduisirent les

officiers de police judiciaire à travers deux champs de seigle jusqu'à la chaumière où le crime avoit été commis. Là tous les pressentimens qu'on avoit pu concevoir furent confirmés. On trouva la hache encore sanglante et toutes les traces de l'assassinat. Les quatre femmes ont été arrêtées ; dans les premiers momens, quoiqu'elles aient rapporté toutes les circonstances du crime, elles ont prétendu n'en avoir été que les témoins ; mais interrogées séparément et pressées de questions, on assure qu'elles ont tout avoué et donné des détails encore plus horribles que ceux que nous venons de rapporter.

—L'espace nous a manqué, et nous manque encore aujourd'hui, pour rendre un compte détaillé du début du plus célèbre tragédien de l'Angleterre, sur le théâtre de Favart. Kean a paru lundi dernier pour la première fois dans le rôle de Richard III, joué il y a environ trois mois, avec assez de bonheur, par Chapman et par Abbott, et avec beaucoup de succès par miss Smithson. La représentation de lundi a été plus brillante, soit l'influence des spectateurs, soit par l'intérêt que devoit y jeter la présence d'un acteur précédé d'une réputation immense.

LL. AA. RR. MADAME, duchesse de Berry, ainsi que les princesses d'Orléans, assistoient au spectacle. Malgré tant de motifs d'émulation, la vérité nous oblige à reconnoître que Kean n'a pas satisfait complètement aux espérances d'un public bienveillant qui avoit accueilli son entrée avec enthousiasme. Une pantomime expressive, un œil plein de feu, un jeu savant, un débit visant à l'effet, telles sont les qualités de cet acteur, et dans les principales situations d'un rôle indignement mutilé par les arrageurs britanniques, elles lui ont valu de justes applaudissemens. Mais dès le troisième acte, ses forces physiques atténuées peut-être par les fatigues du voyage, ou, ce qui seroit plus fâcheux, par un long exercice de son art, n'ont servi qu'à grand peine ses efforts et son intelligence. Demain vendredi, nous le reverrons dans *Othello* et c'est là qu'à la suite d'un repos de cinq jours, il sera permis de le juger définitivement. Dans *Richard III*, miss Smithson n'a qu'une scène, celle où l'on sépare Elisabeth de ses enfans, pour les conduire à la mort. Elle y a été admirable. Abbott, qui s'étoit chargé par complaisance ou par nécessité du personnage de Richmond, a prouvé de nouveau qu'il n'y a point de faibles rôles pour un bon acteur.

Sur la Liberté de la Presse.

Lorsque M. le garde des sceaux a présenté à la Chambre des Députés un nouveau projet de loi sur la presse périodique, deux choses nous frappèrent vivement ; le langage même du ministre, la sincérité avec laquelle il sembloit reconnoître les principes sur lesquels se fonde la liberté des journaux, et d'un autre côté l'abolition formelle de la censure facultative, du monopole et de la tendance. Non pas, certes, que le projet de loi ne nous parût embarrassé de restrictions gênantes, de mesures ombrageuses, de ces petites précautions par lesquelles se trahit la susceptibilité du pouvoir, même lorsqu'il songe à faire bonne et durable paix avec la liberté ! Non pas que cet appareil formidable d'amendes exagérées, de geôliers, de verrous ne laissât percer encore, à notre avis, quelque peu de frayeur et d'aversion ! Mais enfin l'administration entroit dans une nouvelle carrière. Un pas immense étoit fait par l'abolition de cette censure, dernier espoir d'une faction vaincue, arme nécessaire de la violence et de la fraude. Qu'ensuite les ministres, juges et parties lorsqu'il s'agit de la liberté de la presse, eussent cherché à s'environner d'un triple rempart contre les attaques des journaux ; c'étoit chose naturelle. La Chambre y porteroit remède.

La question, il faut l'avouer, est aujourd'hui bien changée. Ne dissimulons pas la douloureuse impression qu'a produite le langage de M. Séguy ! Qu'il y a loin de ce rapport vague, craintif, embarrassé à l'exposé des motifs de M. le garde des sceaux, trop magnifique peut-être pour la loi qu'il précédoit ! Ne sembleroit-il pas qu'on a voulu esquiver toute discussion de principe pour ne pas être obligé de dire son dernier mot sur la liberté de la presse périodique, que l'on pense des journaux plus de mal encore qu'on n'ose le faire entendre et que chaque concession arrache un soupir de regrets et d'alarmes ? C'est pour les mesures restrictives que la commission semble avoir gardé ses sollicitudes ; c'est contre la liberté qu'elle s'est mise en garde ; c'est de la liberté seulement qu'elle a peur. On parle beaucoup des dangers de la presse périodique de son empire redoutable, des excès où elle se laisse entraîner. Des services immenses qu'elle a rendus à la monarchie constitutionnelle, de ceux qu'elle peut rendre encore, du rôle qui lui appartient sous un régime représentatif, on ne dit mot.

C'étoit là cependant, avant tout, ce qu'il convenait d'examiner. Les journaux, dans leur libre et parfois impétueuse allure, font-ils plus de mal que de bien à la société ? Cette publicité de tous les jours, cette révélation des actes du pouvoir, cette lutte vive et franche des opinions plaçant leur cause au tribunal de la société, est-elle une source de scandales et de désordres ? Menace-t-elle de porter le trouble et l'anarchie

au sein même du pays ? d'ébranler le trône ? d'entraîner, dans les débris du pouvoir, les libertés publiques elles-mêmes ? Et bien ! il n'y a pas à hésiter : dites-le franchement, et demandez au despotisme des garanties contre la licence. Pourquoi marchandier quand il s'agit du salut de la chose publique ?

Voici ce qui arrive : le principe de la liberté des journaux s'est insinué peu à peu dans tous les esprits, c'est maintenant chose à peu près convenue. La censure ministérielle ou ecclésiastique ne trouve plus guère de défenseurs que dans les organes de la congrégation ; mais le principe a triomphé, sans qu'on ait songé à se rendre compte des motifs qui le justifioit. Aussi les vieilles préventions ont-elles conservé presque toute leur force : que de gens tremblent encore à l'idée de l'émancipation complète des journaux ! Avec quel effroi ils parlent de cette puissance irrésistible, entraînante, qui fait et défait, qui bouleverse les peuples, qui brise les lois les plus saintes, qui gouverne tyranniquement jusqu'à l'opinion ! Quels monstres bizarres a créés leur imagination frappée ! Les journaux sont, en quelque sorte, à leurs yeux, un mal nécessaire. On les tolère parce qu'on ne peut faire autrement ; mais du moins faut-il tempérer la malignité du poison, du moins faut-il établir contre cette peste, assurément contagieuse, des lazarets et des cordons sanitaires. Telle est sans doute l'origine de ce langage peureux que l'on entend trop souvent encore, même à la tribune.

Mais qu'est-ce donc que la presse périodique ? Un moyen de publicité plus sûr et plus rapide qu'aucun autre, un lien de communication entre les diverses parties d'un vaste empire, et, si l'on veut, une seconde tribune destinée à propager, à répandre les vérités qui retentissent à la tribune nationale. On l'a dit souvent, les journaux ne font pas l'opinion, ils la représentent. Tous les journaux du monde auraient été impuissants pour populariser la loi de sacrilège ou la loi du droit d'aïnesse. Ils auraient perdu à ce beau travail, leurs abonnés et leur considération. Mais ce qu'on n'a pas dit assez, c'est que les arguments, si souvent entassés contre la liberté des journaux, retombent à plomb contre la liberté même de la tribune. Et que font, en vérité, les journaux ? Ils servent d'échos à M. les députés de chaque opinion : ils répètent à la France ce qui a été dit pour la France ; ils se font mieux entendre parce qu'ils ont la voix plus forte et plus sonore ; voilà toute leur ambition et tout leur mérite. Quel danger y a-t-il à révéler dans les journaux ce qui est révélé dans les chambres ? À attaquer dans les journaux, des ministres qui peuvent être publiquement poursuivis, jugés et condamnés par les Chambres ? À exposer, défendre dans les journaux des doctrines qui ont leurs représentants et leurs éloquentes interprètes dans les deux chambres ? Si la publicité est la meilleure des garanties, la base même du gouvernement représentatif, pourquoi viendrait-elle expirer sur les marches de la chambre des députés ? Pourquoi lui serait-il défendu d'aller plus loin ? Comment, la publicité admise, proscrire-t-on le seul moyen qui la rende réelle, efficace ? La liberté des journaux, disons le franchement, est donc sœur de la liberté de la tribune. Cette dernière ne saurait vivre sans l'autre, et c'est à ce titre, et non pour complaire aux préjugés du tems, que nous réclamons l'émancipation des journaux.

Si la majorité de la commission eût pesé ces motifs, véritables principes de la liberté de la presse périodique, elle en eût sans doute apprécié la force ; elle les eût proclamés hautement, et ne se fût pas montrée si sobre d'amendemens et si timide dans le discours de son rapporteur. Mais aussi pourquoi M. les députés s'absentent-ils de leurs bureaux ? Pourquoi abandonnent-ils négligemment à la minorité le soin de former les commissions ? Ignorent-ils la faveur qui entoure le travail minuté, scrupuleusement élaboré d'une commission, et l'espèce de légèreté avec laquelle on accueille et fréquemment on rejette des amendemens improvisés, sans liaison, sans suite, sans système ? Sont-ils encore si novices ? Ce serait un argument en faveur de la septennalité.

Pour nous (et c'est ainsi que nous justifions nos principes par nos actions,) nous chercherons à faire ce que la commission n'a pas fait. Nous examinerons successivement et en détail, maintenant que le jour de la discussion approche, le projet de loi en lui-même et les amendemens incomplets ou même désastreux proposés par M. Ségué.

QUÉBEC.

Le tems a été le même tout les jours de la semaine dernière. Les plus anciens habitans ne se rappellent pas avoir jamais vu un tems pareil. Cependant, si le tems change, ce dont il n'y a aucune apparence, les grains dans ce district pourroient encore être comme dans les années communes. Sur les terres basses, on fortes, ils ne pourroient mûrir que tard, et seroient exposés aux gelées, toujours plus fréquentes dans les saisons pluvieuses, que dans les tems secs. Les grains sont généralement en épis. Où le sol ne s'est pas tenu trop humide, il y aura de la paille à foison, ce qui fournira un substitut pour le foin qui a manqué généralement ; et si le tems continue, il sera même impossible de sauver le peu qu'il y en a, et ce qu'on en a serré, l'a été en mauvais état. Les jardins ont généralement bien donné ; les fruits seroient en quantité ordinaire, mais ils n'ont point. Les patates sont en terre, et quelquefois soit la quantité, le qualité en doit être bien

ordinaire. Les navets ont échappé, dans les environs aux ravages des mouches, qui en d'autres parties du district ont presque entièrement détruit le bled.—*Gaz. de Québec.*

Le *John Molson* est arrivé ici hier midi de Montréal en 15 heures 40 minutes, y compris les relâches. Il s'est rendu de Montréal à Sorel en 3 heures 40 minutes ; de Sorel à Berthier en 1 heure 44 minutes ; de Berthier aux Trois-Rivières en 3 heures 15 minutes ; des Trois-Rivières à Québec en 6 heures 28 minutes ce que ne fait que 13 heures 27 minutes de marche réelle pour une distance réputée être de 180 milles, mais qui fort probablement n'est guère plus de 10 à 170 milles. Il y avait 67 passagers dans la chambre, la plupart voyageurs des États-Unis.—*Id.*

La Merveille.

MONTREAL, 31 JUILLET 1828.

LA malle américaine due aujourd'hui n'était pas encore arrivée au moment de mettre notre feuille sous la presse. Nous n'avons pas de nouvelles plus récentes que ce que nous avions déjà ; ainsi nous nous contentons de faire de nouveaux extraits des papiers reçus par la dernière malle.

Il est impossible à toute personne candide, après la lecture simple de cette affaire singulière, de s'empêcher de conclure que le Duc de Wellington voyait Mr. Huskisson de mauvais oeil ; et qu'il a saisi avec empressement la première occasion favorable qui s'est présentée de le mettre hors du Cabinet. C'est là ce que les panégyristes de l'illustre Premier, qualifient de *décision* ; et ils célèbrent hautement la promptitude et la vigueur avec laquelle il a agi en cette occasion. Nous serions aussi prompts à complimenter sa grâce sur cet acte de vigueur, que les plus chauds de ses panégyristes, si nous pouvions découvrir quelques marques de sagesse dans ce procédé. Mais c'est à quoi nous ne pouvons réussir ; car de quelle manière le vaillant Premier va-t-il remplir les vides occasionnés dans son Cabinet par le renvoi de Mr. Huskisson ? je dirai plus, comment les a-t-il remplis ?

Qu'on examine la liste des nouvelles nominations, et qu'on dise si les individus dont elle contient les noms, sont des hommes doués de talens suffisans pour remplir les situations hautes et de responsabilité auxquelles sa grâce les a appelés. Qui sont ils, et que sont-ils ? Qui aurait jamais pensé au Comte d'Aberden, comme propre à être élevé au rang de Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères ? Mais par dessus tout, qui aurait jamais imaginé que Sir George Murray dût être appointé à la charge d'une si haute importance, de Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial ? Un officier militaire appointé pour administrer les affaires des possessions coloniales de la Grande Bretagne ! Nous ne pouvons rien dire des autres personnes choisies par sa grâce pour l'assister dans le Gouvernement de ce grand empire ; car le nom de la plupart d'entre eux est à peine connu à la renommée. Et cependant ce sont là les personnes qui doivent remplir des situations qui ont été remplies avec tant d'habileté par des hommes tels que Lord Dudley, Mr. Huskisson, Mr. Charles Grant, et Mr. William Lamb ; des hommes qui pour les connaissances, pour l'expérience, et pour toutes les qualités essentielles à un homme d'état, ne trouveraient pas leur égal parmi tous leurs contemporains dans l'état. Peut-on regarder un Cabinet tel que celui que le Duc de Wellington vient de rapéceter, autrement que comme temporaire ? On ne peut le considérer comme permanent, à moins de supposer qu'il recevra un support presque miraculeux. C'est le Cabinet le plus militaire de toute l'Europe ; et John Bull, qui a une crainte mortelle des armées permanentes, se trouve en 1828, par une singularité assez bizarre, gouverné par un détachement tiré des Gardes à Cheval.—*Liverpool Albion.*

L'Angou.—Nous avons reçu parmi nos papiers Anglais, un numéro pour servir de spécimen d'un nouveau papier quotidien, qui est sur le point de se publier à Londres sous ce titre. Le spécimen est perspectif dans toute la force du terme.—Il paraît que les propriétaires se sont décidés, au lieu de publier le prospectus dans la forme ordinaire, à faire sortir 50,000 copies du papier lui-même et à les distribuer dans toute l'Isle. Ils en étaient venus à cette détermination, en supposant qu'il ne serait pas nécessaire que le papier fût timbré ; mais ayant consulté les autorités légales, ils apprirent que le détail du moindre événement réel, quel qu'ancien qu'en fût la date, exigeait l'usage du timbre, quoique l'anticipation d'événemens imaginaires, n'y assujettit pas. En conséquence ils se mirent à l'ouvrage et firent une feuille dans la forme qu'ils voulaient donner à leur papier. Les nouvelles Parlementaires, Etrangères et Domestiques, &c. sont toutes arrangées dans un très bel ordre, et quelques unes sont manufacturées d'une manière très ingénieuse. Lord King propose dans la Chambre des Lords, une motion en faveur de l'émancipation des Juifs ; des discours s'ensuivent. Cobbett est le même caractère dans la Chambre des Communes, qu'il avait coutume d'être avant d'y entrer. Bow-street et Hatton Garden fournissent aux rapporteurs des peccadilles, des figures grotesques et des discours ridicules, &c. &c. mais le mode à cette époque est bien changé. Des carrosses qui vont par la vapeur dévancent le vent ; des paquets à vapeur voyagent entre Londres et New-York, chaque semaine. On remonte le Niger, depuis son embouchure ; la Compagnie des Indes Orientales a presque pris les armes, par ce que sa charte ne peut pas être renouvelée ; la Pologne et la Grèce sont sur le point de forcer la Russie, à leur accorder l'indépendance ; et ainsi de suite jusqu'à ce que le papier soit plein. A la vérité un pareil commencement, ne semble pas promettre que le papier sera conduit avec beaucoup de dignité ; cependant il est exécuté avec beaucoup d'élegance et a une très belle apparence. Peut être aura-t-il un caractère plus grave, lorsqu'il reviendra sur ses pas, d'un demi siècle, et qu'il aura à traiter d'événemens présents ou passés.—*New-York Journal of Commerce.*

La notice suivante de procédés dans la Chambre Française des Députés, contre les ci-devant Ministres, est digne d'attention. On y voit quels actes sont regardés comme méritant d'être punis, dans les fonctionnaires publics.

Le 14 mai, la motion de Mr. Labbé de Pompières pour la mise en accusation des derniers Ministres, a été discutée. 1o. De trahison envers le Roi, qu'il se soit efforcés de réparer du peuple. 2o. De trahison envers le peuple en s'efforçant de lui faire perdre la confiance du Roi. 3o. D'attaques traitresses contre la constitution et contre les droits des citoyens privés. 4o. De mulctation, en prélevant des taxes non votées, et en dissipant les ressources de l'état. Après un suspens de près d'une heure, Mr. Labbé de Pompières fit motion simplement "que la Chambre accuse les membres du ministère précédent des crimes de corruption et de trahison." Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, et envoyée par la Chambre aux Bureaux pour être examinée, une commission s'en est nommée pour en faire un rap-

Le ministre du Brésil à Londres, est entré entièrement dans les vues du gouvernement provisoire d'Oporto. Il a avancé 2,500 liv st pour le fret d'un bâtiment à vapeur qui transportera à Oporto les nobles et exilés portugais. Au nombre de ceux-ci sont le comte de Villa Flor le comte de Sampaio, le général Saldanha, le général J. Stubbs, et d'autres personnes de moindre distinction. Le marquis de Palmella, ambassadeur portugais à Londres s'embarquera aussi avec eux. Ce ministre a aussi autorisé la régence, à tirer sur lui, si cela étoit nécessaire, pour plus de 30,000 liv. sterl.

Le maréchal lord Beresford, commandant des troupes portugaises durant la guerre de la péninsule, a été appelé à rendre compte d'une correspondance, que, depuis le retour de Miguel en Portugal, il a entretenue avec la reine mère, le duc de Cadaval et le duc de la Poes, frère de ce dernier. Le Maréchal a reconnu que ces personnes lui avaient demandé son opinion sur des matières politiques ; mais il a affirmé qu'il a évité de la donner. Son ancien chef, le duc de Wellington lui a fait observer, que, dans la situation actuelle des affaires dans ce pays, il ne convenait pas d'entretenir une correspondance qui pouvait entraîner après elle des inconvéniens.

Un certain nombre de personnes de Québec tent du Militaire que du Civil se sont assemblés et ont dressé quelques résolutions aux fins de donner un Dîner d'Adieu au Comte et à la Comtesse de Dalhousie, avant leur départ. Toute personne doit avant d'avoir part au dîner déposer la somme de huit piastres entre les mains de M. Hon. Mathieu Bell. On voit figurer à la tête de la liste du comité les noms du Juge en Chef et du Procureur Général.

On dit qu'il s'est tenu la semaine dernière à Chambly une espèce de Cour Martiale, pour porter jugement sur un accusé intentionné contre un milicien pour mauvaise conduite envers un de ses officiers. On ajoute que l'officier poursuivant voyant que les dépositions de tous les témoins qu'il produisait, tournaient contre lui, abandonnera sa poursuite ; et comme il ne se présente aucune autre plainte, la Cour mit fin à sa séance sans avoir aucun jugement à prononcer.

L'orage de vendredi dernier s'est fait sentir avec une extrême violence au nord et à l'ouest de cette ville. Aux tanneries des Rollands et à la Côte St. Antoine la plus grande partie des vitres ont été cassées par la grêle ; et à St. Laurent une grange a été brûlée par le tonnerre. Le tems continue toujours à être pluvieux. On nous dit qu'à St. Martin, la grêle a fait beaucoup de ravage et a cassé plus de cent vitres à l'église.

Le *Clalenger*, de 28 canons, capitaine Fitzclarence, devra partir de Portsmouth pour Québec entre le 1er et le 15 Juillet pour transporter le gouverneur en chef en Angleterre.

Acte de Courage et d'Humanité d'un Canadien.

Samedi dernier, dans l'après midi, un enfant du nom d'ALEXANDER DUNNEX, étoit à se baigner dans le fleuve, vis-à-vis la voute nouvellement bâtie par Mr. Olivier Berthelet, sur la rive de la Rue des Commissaires, et s'amusaît déjà depuis quelque tems dans l'eau, lorsqu'on l'entendit tout à coup jeter quelques cris perçans et qu'on le vit se débattre entre deux eaux, entraîné par le courant, à une distance assez éloigné du rivage.—Mr. Berthelet du haut des échafauds de sa bâtisse parut être celui qui, le premier, entendit les cris de l'enfant, et qui appela à son secours quelques Charretiers qui passaient alors sans apercevoir l'enfant dans le péril. Aussitôt, l'un d'eux, dont le nom doit être ici mentionné pour son courage et son humanité, (JOSEPH TURCOT, fils du Faubourgh de Québec,) descendit la côte à toutes jambes, se précipita tout-habillé dans le fleuve, et fut assez heureux pour empoigner et retirer de l'eau l'enfant au moment où il descendait dans l'abîme. Un instant de délai eût été fatal à l'enfant qui se fût indubitablement noyé et perdu sous les cages ou radeaux de bois de chauffage mouillés en grand nombre à peu de distance de cet endroit.

Nous apprenons de Stanstead que Mr. Dickerson propriétaire et éditeur du *British Colonist*, a été élargi de la prison à Ascott, et rendu au sein de sa famille. Nous apprenons que son élargissement a été effectué (à la mortification de ses persécuteurs) par les marchands et autres de Stanstead. Mr. Dickerson a été emprisonné plusieurs fois pour s'être mêlé de vilis sujets.—Les rapports qu'il a donnés comme étant du Juge Fletcher, nous n'aurions jamais cru qu'il les aurait remarqués (sans la permission du Juge) d'avantage que les extravagances d'un boulé ; c'est une disgrâce pour la province, s'ils sont vrais ; mais Mr. Dickerson a eu la folie de remplir plusieurs colonnes de son papier, de ces choses. Le Juge a conçu qu'il étoit criminel de publier de pareilles prognes, et, comme nous l'avons observé déjà, l'a condamné à l'amende et l'a emprisonné si souvent qu'il la presque ruiné.—Les habitans des Townships ont donné de hautes louanges à Lord Dalhousie pour leur avoir nommé un juge ; mais comme les grenouilles de la fable, ils sont devenus mécontents, ils en voudraient un meilleur s'il est possible.—*Courant.*

Commissions expédites au Bureau du Secrétaire Provincial.

Juillet, 16—Lazare Lefebvre, bourgeois, Notaire Public pour cette province.

Joseph Clovis Bélanger, do. do. do.

23—Edward Barnard, Ecuyer, Avocat, Solliciteur, conseil et Procureur pour toutes les cours de Justice de sa Majesté en cette province.

Jean Baptiste Noel, Gent. pour pratiquer la Médecine et la Chirurgie en do.

Thomas Allen Stayner, a prêté serment le 10 Juillet, comme Député Maître Général de la Poste, pour l'Amérique Britannique Septentrionale, et a été admis à cet office.

Mariages.

Dernièrement en cette Ville, par le Rév. Messire, St. Pierre DANIEL SALMON, Ecuyer, Avocat, à Dame Veuve Wm. POTTEUS, ci-devant de Laprairie.

—A Québec le 22 du courant, Mr. F. J. Poney, marchand, à Dlle. Adélaïde Routier de Ste. Foy.

DECES.

Mardi dernier, le 29e. du courant, Dame CATHERINE ROY, veuve de feu Mr. Charles Simon Delorme, âgée de 81 ans. Ses funérailles se sont faites ce matin, au milieu d'un concours nombreux de parens et d'amis.

Le même jour, HYPOLYTE ARTHUR, enfant de Mr. Alexis Trudeau, âgé d'un an et quelques jours.

AVIS.

LES SCEURS DE LA CONGREGATION ayant souffert des dommages considérables en conséquence des voies de fait commises par diverses personnes qui ont à plusieurs reprises abordé dans l'Isle St. Paul, croyant devoir annoncer publiquement qu'elles seront dans la nécessité de poursuivre en justice quiconque sera trouvé dans la dite Isle sans être muni d'une permission par écrit. Elles se verront également obligées de poursuivre avec rigueur tous ceux qui en faisant passer des transgresseurs dans cette île, concourent par là aux voies de fait que pourront y être commises, Montréal, 30 Juillet, 1828. -ts.

CIGARES.

Le Soussigné prévient ses amis et le public, et particulièrement les amateurs de bonnes CIGARES, qu'il vient de manufacturer une nouvelle sorte de CIGARES, (qu'il nomme Mee. Lee & Burlee Cigars) dont il est le seul inventeur, et qui sont d'une qualité beaucoup supérieure à celles en usage jusqu'ici. Ces CIGARES sont offertes en vente, seulement à son magasin, N. 134, rue St. Paul, à des prix très modérés. C. PERRY. Montréal, 31 Juillet, 1828. -r.

VOUS ceux qui doivent à la Succession de feu Mr. Joseph Beaudry en son vivant aubergiste au village de la Pointe aux Trembles, district de Montréal, sont priés de payer immédiatement à Dame Marie Thérèse Archambault, Veuve Beaudry, au dit lieu de la Pointe aux Trembles, et ceux à qui il est dû sont aussi priés de lui présenter leurs comptes afin qu'ils soient liquidés. Pointe aux Trembles, 30 Juillet, 1828 -dsp.

A LOUER et possession donnée immédiatement. Cette belle MAISON de pierre si avantageusement située pour le commerce, dans le village de la Pointe aux Trembles, avec toutes ses dépendances, consistant en une grande cour, remises, puits, écuries, hangar, laiterie, jardin, &c. Cette belle propriété a été occupée pendant un grand nombre d'années comme auberge par feu Mr. Joseph Beaudry, et est dans un site des plus avantageux de la Province; la maison est à deux étages et de 50 pieds de longueur sur 36 de largeur, et les appartements sont disposés d'une manière commode pour recevoir les voyageurs. Pour les conditions s'adresser à Dame Veuve BEAUDRY, à la Pointe aux Trembles. -30 Juillet, 1828 -ds.

VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES ET A VERCHERES.

LA Barque à Vapeur MONTREAL, commandée par le Capt. Beauzette, partira de ce port Dimanche prochain, le 3 Août, [si le temps le permet.] pour un VOYAGE DE PLAISIR à VARENNES et à VERCHERES.

On espère que les Dames et Messieurs qui aiment à jouir de l'aspect de la campagne, si agréable dans cette saison de l'année, ne laisseront pas échapper cette occasion de visiter les bords riants du beau fleuve St. Laurent, si majestueux dans cette partie de la Province.

Le vaisseau laissera le port à SEPT heures précises du matin et sera de retour de bonne heure le même soir.

Le bâtiment arrive de Québec où il a été réparé et n'en cède maintenant à aucun autre pour la propreté et la célérité.

On pourra se procurer à bord toute sorte de rafraichissements. -30 Juillet, 1828. -d

VENTES PAR ENCAN.

PAR J. A. CARTIER.

SON Bureau, SAMEDI prochain, le 2me d'Août, sera Vendu:—Un Assortiment Général de Marchandises Sèches. La Vente Commencera à UNE heure précise. J. A. CARTIER. Montréal, 31 Juillet, 1828.

LES Soussignés avertissent qu'ils auront Encan tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine à leur Chambre d'Encan, durant toute la Saison.—Les ventes commenceront chaque jour à UNE heure. SCOTT, MONTGOMERIE & Co. 14 Juillet 1828. -j

On a besoin immédiatement de

100 à 150 CARRIERS, (Carriers) à qui un encouragement libéral sera donné en s'adressant à PETER RUTHERFORD. Montréal, 26 Juillet, 1828. -j.

INSTITUTION A MONTRÉAL, pour corriger et guérir les Bégaiements et toutes les autres difficultés dans la prononciation.—Le Dr. LACROIX, Professeur en cet Art, prévient le Public, et plus particulièrement les personnes affligées de cette maladie, qu'il a initié le Dr. J. H. FERRIS, qui possède maintenant au plus haut degré, les principes et la pratique du système, et qu'il est à présent conjointement intéressé dans l'institution qu'ils ont ouverte à la résidence du Dr. F. à l'entrée du Fauxbourg St. Laurent, où ils sont prêts à recevoir tous ceux qui voudront bien se confier à leurs soins, et ils espèrent, par l'efficacité de leur système, mériter bientôt l'estime publique et la reconnaissance de ceux qui auront visité leurs institutions.

N. B.—Ils assurent que tous Bégaiements peuvent être guéris, en peu de semaines et beaucoup en peu de jours.

Pour faciliter ceux qui sont affligés, et qui ne pourraient payer immédiatement après la guérison, ils donneront un crédit raisonnable, en produisant des Billets approuvés.

Les lettres adressées au Dr. J. H. Ferris, à ce sujet, seront reçues avec attention (France de Poste.)

Les personnes éloignées pour ont se procurer une bonne pension à l'Institution, à un prix raisonnable.

Montréal, 20 Juillet, 1828. -m.

AVIS PUBLIC.—Les Soussignés font dé-

fense par ces présentes à toute personne quelconque de passer sur un certain lopin de terre situé dans la plaine Ste. Anne près des moulins à vent, ainsi que de passer sur les Clôtures ou démancher les dites clôtures sous quelque prétexte que se soit, et toutes les personnes qui agiroient en contrevention à la dite défense seront poursuivies suivant toute la rigueur de la loi. JOSEPH LEDUC. Montréal, 24 Juillet -ts

TERRES ET MAISONS À VENDRE.—10. Un Emplacement situé dans la Paroisse de la Rivière du Loup, District des Trois Rivières, vis à vis le pont, avec une Maison de pierre à 2 étages et toutes ses dépendances, un Jardin où se trouvent des Arbres fruitiers, un Jardin à fleurs en face de la dite Maison; le tout occupé à présent par Dr. Forrest. Cette situation est une des meilleures pour aucun genre d'affaires, et a été occupée pour un Magasin pendant dix ans.

20.—UNE TERRE, dans la Paroisse de St. Léon, prenant son front au chemin du Roi, et bornée par derrière par la Rivière du Loup, à un arpent d'un Moulin à Farine et à Scies. Le Sol est superbe et bien boisé en BOIS DE CONSTRUCTION. On peut descendre le bois à Québec, par eau, de cette place. Cette Terre a 60 arpens, et il y a aussi un Moulin à Scies qui joint la Terre à l'autre extrémité, à St. Léon.

30.—UN LOT DE TERRE, contenant 30 arpens, étant presque dans le centre de la concession St. Barthélemi. La Terre est d'une bonne qualité et bien boisée, et il s'y trouve une source d'eau qui ne tarit jamais.

40.—UN PETIT LOT DE TERRE.—contenant 5 arpens, joignant la Rivière du Loup, du côté sud et presque vis à vis le Moulin à Farine de St. Léon. Ce LOT a été réservé pour concéder par Emplacements.

Le tout ou partie des dites propriétés seront vendus pour argent comptant ou à long crédit sur intérêt, et avec de bonnes suretés, ou échangés pour des propriétés situées dans la ville de Montréal ou dans ses environs. Les propositions pour l'Achat des dites Propriétés peuvent être faites à Mr. A. Coulombe, Marchand à la Rivière du Loup, ou au Soussigné, à l'entrée de la Grande Rue du Fauxbourg St. Laurent. J. M. FERRIS. Montréal, 24 Juillet 1828. -sm.

ROMUALD TRUDEAU, Apothicaire, près du vieux marché prend la liberté d'informer Messieurs les Marchands des villes et des campagnes et le public en général, qu'entre son assortiment de remèdes il a constamment en main un lot considérable de souilliers de chevreuil de ceintures rouges et fleches et toute sorte de curiosités sauvages dont il disposera en gros et en détail à des prix raisonnables. Montréal 23 Juin 1828. -na.

Le Soussigné avertit qu'il donnera en tout temps de l'Argent comptant pour toute sorte de GUENILLES NETTES de Toile et de Cotinage, à sa Librairie, Rue St. François Xavier vis-à-vis le Séminaire. JOHN CAMPBELL. Montréal, 10 Juillet, 1828. -md.

Elixir Tonique anti-glaireux du Dr. Guillé.

M. R. AMIOT a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir à Montréal un dépôt de l'Elixir Tonique anti-glaireux du Docteur Guillé l'un des membres distingués de la faculté de Médecine à Paris.

Cet excellent médicament qui obtient en France et dans l'Amérique du Sud le plus grand succès et qui n'avait point encore été introduit dans l'Amérique du nord est des plus efficaces contre les Glaires et les nombreuses maladies qu'elles occasionnent, telles que l'asthme humide, le rhume ou fluxions catarrhales de poitrine, les signeurs de l'estomac, les indigestions des enfants, les coliques, les dartres glaireuses, l'apoplexie séreuse, &c. &c. et dont les causes et les symptômes sont développés dans un petit ouvrage imprimé accompagnant chaque bouteille de ce remède qui n'exige aucune préparation, qui est facile à prendre et qui n'empêche point de se livrer à ses occupations journalières. Il ne produit dans quelque cas que se soit aucun effet contraire à son efficacité.

S'adresser à Mr. ROMUALD TRUDEAU apothicaire sur la place du vieux marché, où le seul dépôt dans cette province est établi.—Montréal, 14 Juillet, 1828. -j.

Le Soussigné, étant devenu propriétaire de l'établissement de Sieur Pierre Gouin de cette ville, y compris Sa Manufacture d'HUILE DE LIN, MOULIN &c. prévient le public en général qu'il aura constamment à vendre en gros et en détail, à la susdite Manufacture, de L'HUILE DE LIN de la meilleure qualité, à des prix modérés.

Les ordres de toutes personnes qui voudront bien s'adresser à lui seront exécutés avec ponctualité et au plus court avis. Il donne aussi avis à tous ceux qui peuvent avoir quelques demandes à faire contre le dit Sieur Pierre Gouin, qu'ils aient à les lui présenter dûment attestées immédiatement, afin qu'il puisse les liquider, et tous ceux qui peuvent avoir audit Sieur Pierre Gouin, sont requis de payer le montant de leurs comptes, entre les mains du Soussigné immédiatement, sous peine d'être poursuivis. PIERRE METHOT. Trois Rivières, 8 Juillet 1828 -dm

Aux Cultivateurs, Vendeurs de Lait, et à toutes personnes qui élèvent des Animaux.

On trouvera en tout temps à la Distillerie de Montréal un approvisionnement constant de Dragne qui est une nourriture excellente pour les Vaches à Lait, aussi bien que pour les Cochons. DAVID HANDYSIDE. Pointe à Callière 2 Juillet.

Le Soussigné priera le prix courant pour Bled, Orge, Avoine, Seigle et Bled d'Inde, livrés à la distillerie susdite.

NOUVEAU MAGASIN DE CHAPEAUX.

N. 113, Rue St. Paul, faisant face à la Rue qui conduit à la Chambre d'Encan de A. L. MACRIDER, Ecr. LE ROY & Co.

PRENNENT la liberté d'avertir leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un magasin de CHAPEAUX, et qu'ils ont un grand Assortiment très étendu en cette branche. Ils reçoivent présentement leur assortiment de printemps, avec lequel se trouvent des Chapeaux gris et noirs extra superfins, à bord large et étroit de vrai castor. Ils attendent journellement par les prochains arrivages de Londres une augmentation considérable à l'assortiment qu'ils ont déjà en main, et ils sollicitent une partie de la faveur publique.

Les Vieux Chapeaux réparés à très court avis. Les ordres de la campagne se ont ponctuellement exécutés. Montréal, 8 Juin, 1828. -j

A LOUER,

(Et possession donnée immédiatement ou à la St. Michel.) UNE Maison à deux étages, sise sur la Rue Ste. Catherine avec un jardin et toutes ses dépendances, près de l'Eglise de St. Jacques, sur le terrain de Paul Joseph Lacroix. Cette propriété appartient à Mr. Gabriel Quintin dit Dubois. Pour les conditions s'adresser à P. J. Lacroix, Ecrivain, près de chez Mr. Hewood. Montréal, 10 Juillet, 1828. -j

A VENDRE par LOUIS M. MARCHAND, résidant au Village Saint Ours, Rivière Chambly, à des termes de paiements aussi commodes que l'acheteur le désirera, un lopin de terre à environ une lieue plus haut que l'Eglise de la Paroisse Saint Antoine, sur la dite rivière, contenant près de deux arpents et demi en superficie, qui a dessus une maison très solidement construite en pierre, et d'environ 60 pieds de long, et 40 pieds de large. La couverture a été renouvelée dernièrement en bardeaux neufs; seulement la menuiserie intérieure est ancienne, et a besoin de réparation; et peut être de quelques renouvellements, et c'est ce qui a déterminé le propriétaire à offrir un crédit libéral; afin que l'acheteur puisse sans se gêner faire telles réparations, changements et augmentations qu'il lui plaira, et que le site le méritoit par sa position agréable et centrale entre Sorel et Chambly.—Cet établissement a été occupé ci devant plus de trente ans par deux marchands successivement, qui y ont fait le commerce local tant en grain qu'autrement; et il est plus que probable que cette place redeviendra même supérieure à ce qu'elle a été pour le commerce de cette belle et fertile partie de la Province.—N. B. Dans le cas où un acquéreur souhaiterait d'avoir une ferme auprès de lui, la terre dont le susdit lopin relève et fait partie, est un arrière fief, contenant six arpents de front, sur quarante de profondeur, dont environ 140 arpents sont en culture et partagés en deux fermes, bâties de maisons, granges et étables; et le reste de la terre, environ 100 arpents, est en bois de bords, parmi lequel se trouvent plusieurs chênes de service, et un assez grand nombre d'étables pour en faire une sucrerie.—Cette belle et bonne terre appartient au Sieur Jean Baptiste Brazeau, résidant près de l'Eglise de la dite Paroisse Saint Antoine, qui ne serait pas éloigné de la vendre à un prix raisonnable, et à des termes de paiements commodes pour l'acquéreur.

Depuis, le dit L. M. Marchand vendrait volontier son établissement de commerce commode et bien connu à St. Ours, où il réside actuellement; avec Mr. Jean Bistodeau, (qui occupe cet établissement depuis plusieurs années) du moment qu'on lui offrirait sa valeur; considérant sa situation avantageuse pour le commerce surtout les rapports.—La maison, le hangar, et les autres bâtiments de St. Ours, ainsi que la maison de St. Antoine sont assurés contre le feu.—St. Ours, le 19 Juin, 1828. -d.s.

Belle Propriété à vendre à des conditions avantageuses.

Ce bel Etablissement si bien connu des voyageurs, situé aux Trois Rivières et occupé depuis plus de 30 ans comme HOTEL, par Mr. Boivin, dans le principe, et maintenant par le Soussigné, est offert en vente de gré à gré, ou à louer pour un certain nombre d'années. La situation de cet établissement est des plus avantageuses pour le commerce; la maison est à trois étages y compris les mansardes, et disposée de manière à recevoir à l'aise un grand nombre de voyageurs; la cour est spacieuse, et on y trouve Puits, Remise, Hangars, et une écurie où l'on peut loger plus de TRENTE chevaux. On vendrait ou louerait volontiers tout le MOBILIER, qui consiste en tout ce qui est nécessaire pour bien recevoir et loger les voyageurs; il se trouvent généralement 25 Lits de montés et presque tous dans différentes chambres. La Cuisine est aussi des plus commodes, on y trouve, Tourne broche, Poêles de cuisine, Cuisiniers, &c. &c.

Les conditions seront des plus avantageuses, une partie du prix d'acquisition demeurera entre les mains de l'acquéreur et ne sera exigible que dans un certain nombre d'années.

Pour plus amples informations on pourra s'adresser, sur les lieux au propriétaire soussigné, ou à Mr. Ludger Duvernoy à Montréal.

FRANÇOIS GARCEAU. Trois-Rivières, 14 Juillet, 1828. -g

Aux nouveaux Emigrants et autres qui désirent s'établir sur des Terres de valeur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une certaine quantité de TERRES en culture très agréablement situées sur les bords de la Rivière CHAMBLY et dans les environs, bien bâties et bien entourées sont offertes en vente ou à louer à des conditions très raisonnables.

Pour plus amples informations il faudra s'adresser à cette Imprimerie.—8 Juin, 1828. -j

JOHN BROWN—Manufacturier et vendeur de Broses Pinceaux, &c. en gros et en détail, No. 6, Rue St. François Xavier, prend la liberté d'informer le public, qu'il a maintenant à vendre en gros et en détail à des conditions très raisonnables une quantité de Broses, Pinceaux, Balets de Soie, &c. de toute description. Montréal, 21 Mai 1828. -j.

Le Soussigné prévient ses pratiques qu'il reste maintenant dans la Maison occupée dernièrement par Mr. Grégoire Féré No. 107, vis à vis celle qu'il occupait l'année dernière, et qu'il continue de garder un assortiment de Marchandises et effets pour les Messieurs du Clergé et autres. ISIDORE MALO. Rue St. Paul, près du Vieux Marché. Montréal, 21 Mai, 1828. -j

A LOUER,

PRENDRE possession immédiatement, deux appartements propres pour faire des offices, dans le bas de la maison située rue St. Vincent, ci-devant appartenant à la succession de feu F. W. ERMANTINGER et ci-devant occupés comme office du Shérif. Cette place est très convenable pour un Avocat ou un Notaire,—pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné, au nouveau marché. SERAFINO GIRALDI. Montréal 5 Mai 1828. -j.

Perdue ou Volée,

LE Hme. Juillet Courant, une MONTRE d'Argent, double boitier, et marquée "No. 108, WILLIAM BRIDGESTON, London."—Quiconque la trouvera et la remettra au Bureau de cette Imprimerie, sera généreusement récompensé. Montréal, 17 Juillet, 1828. -ts.

UN jeune homme qui a quelque connaissance dans le commerce, désirerait trouver une place de commis, (soit en ville ou à la campagne.) Il peut procurer de bonnes recommandations. Une lettre adressée à D. N. laissée à ce Bureau serait reçue avec attention. 17 Juillet, 1828. -j

UNE personne mariée et d'un certain âge, désirerait se placer dans une campagne comme maître d'école, pour enseigner les premiers principes de la langue française, l'arithmétique, l'orthographe, &c. Il pourrait aussi préparer les élèves à entrer au Collège en leur enseignant les premiers principes de la langue latine. Ceux qui sont disposés à l'encourager sont priés d'en donner information au Bureau de la Mineve, et ils recevront une prompte réponse.